

Toujours sur la bonne route

Chaque mois, nous vous prodiguons de bons conseils de sécurité routière afin de vous rendre la route plus sûre. Nous vous conseillons, vous informons et vous renseignons sur l'actualité sécurité routière de la Ville de Haguenau.

~ Zones environnementales et vignettes écologiques en Allemagne ~

EN BREF

Accidentologie de Haguenau :

Depuis début 2010 :

- 6 accidents
- 5 personnes blessées
- 2 personnes tuées

Accidentologie du Bas-Rhin:

Depuis début 2010 :

- 261 accidents
- 340 personnes blessées
- 16 personnes tuées

Campagne de prévention des vitesses excessives :

Les 2 afficheurs de vitesse dont dispose la Ville de Haguenau sont placés, chaque semaine, sur différents axes afin de faire prendre conscience aux usagers de la vitesse à laquelle ils circulent et ainsi leur permettre de la réadapter en cas de besoin.



Vous pouvez nous signaler les problèmes de sécurité routière que vous rencontrez à Haguenau.

E-mail : voirie@ville-haguenau.fr
Tél. : 03.88.90.67.95

LES ZONES ENVIRONNEMENTALES

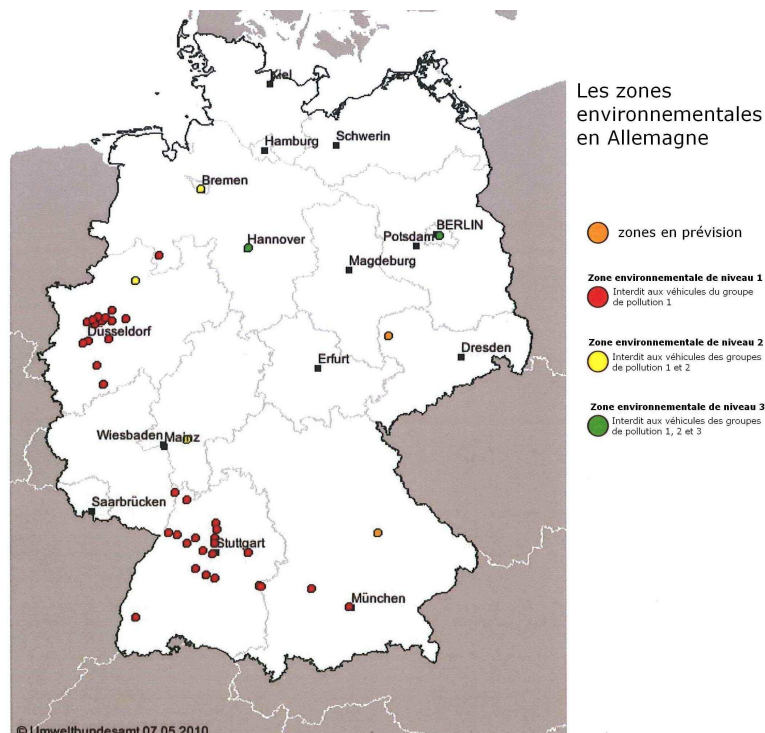
Depuis le 1^{er} janvier 2008, des zones environnementales ont été aménagées dans plusieurs villes allemandes avec pour objectif de réduire la pollution atmosphérique due aux particules fines provenant des gaz d'échappement des véhicules (voitures particulières, camions, bus). Ce sont ainsi plus d'une quarantaine de villes allemandes qui ont instauré des zones environnementales.

Qu'est-ce qu'une zone environnementale ?

Il s'agit d'un espace où seuls les véhicules qui respectent des normes précises relatives aux gaz d'échappement ont le droit de circuler. Les véhicules à très forte émission de substances polluantes n'y sont pas admis.

Des vignettes de couleur à coller sur le pare-brise ont été mises en service pour faciliter la vérification visuelle des véhicules autoirsés à circuler dans les zones environnementales.

Ce règlement s'applique aux véhicules allemands mais aussi aux véhicules étrangers. Ainsi, les touristes étrangers doivent également se munir d'une telle vignette.



LES VIGNETTES ECOLOGIQUES

Pour accéder aux zones environnementales avec un véhicule, il faut impérativement être muni d'une vignette écologique.

Les vignettes catégorisent les véhicules selon leur niveau d'émission de part :

Les **véhicules du groupe de polluants 1 n'ont pas droit à une vignette**. Leur émission en substances polluantes est particulièrement élevée.

Les véhicules du groupe de polluants 2, un peu moins polluants, ont droit à une **vignette rouge**. **Les véhicules du groupe de polluants 3**, moyennement polluants, ont une **vignette jaune**. Enfin, les **véhicules du groupe de polluants 4**, les véhicules les moins polluants, ont une **vignette verte**.



Norme européenne	Classe de pollution	Voitures et véhicules utilitaires légers jusqu'à 3,5 tonnes Date de 1 ^{ère} immatriculation	Véhicules utilitaires légers et lourds de plus de 3,5 tonnes Date de 1 ^{ère} immatriculation	Vignette
moteur diesel				
Euro 1 et antérieur	1	avant le 01.01.1997	avant le 01.10.1996	pas de vignette
Euro 2	2	du 01.01.1997 au 31.12.2000	du 01.10.1996 bis 30.09.2001	rouge
Euro 3	3	du 01.01.2001 au 31.12.2005	du 01.10.2001 au 30.09.2006	jaune
Euro 4	4	à partir du 01.01.2006	à partir du 01.10.2006	verte
moteur conventionnel (essence ou gaz)				
avant Euro 1 (sans catalyseur réglé)	1	avant le 01.01.1993		pas de vignette
Euro 1 et supérieur	4	à partir du 01.01.1993		verte

Les véhicules ne disposant pas de la vignette appropriée peuvent se stationner sur les parkings relais nommés « Park & Ride ». Les usagers peuvent alors utiliser les transports en commun pour accéder aux zones environnementales.

Les vignettes sont disponibles auprès des bureaux d'immatriculation, des autres bureaux compétents en vertu du droit du Land ou des organismes habilités à procéder aux contrôles spéciaux des gaz d'échappement.

Il suffit de présenter le certificat d'immatriculation du véhicule pour obtenir la vignette.

Il est également possible de commander la vignette auprès de l'un des organismes précités. Il suffit de transmettre une copie du certificat d'immatriculation. La vignette vous sera alors expédiée par la Poste.

Le coût d'une vignette écologique varie entre 5 et 40 euros selon les organismes auxquels vous vous adressez.

Une fois la vignette acquise, elle n'a pas à être renouvelée. Elle n'a pas de date de validité. Le seul motif de renouvellement est le changement de plaques d'immatriculation.



QUOI DE NEUF A HAGUENAU ?

SÉANCE DE REMISE A NIVEAU DU CODE DE LA ROUTE

Depuis 2008, dans le cadre de la **commission sécurité routière du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)** de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder, la Ville de Haguenau a décidé de mettre en place des **séances gratuites de remise à niveau du code de la route**.

Après le succès des séances mises en place en 2009, cette opération est reconduite en 2010 avec la mise en place de 4 séances de remise à niveau du code de la route ouvertes à l'ensemble des Haguenoviens.

La prochaine séance se déroulera **le mardi 15 juin, de 19h à 22h, dans la salle de Rôtisserie**.

Vous devez **vous inscrire** en appelant le **03.88.90.67.95** ou en vous rendant directement au **service Déplacements** de la Ville de Haguenau (2, rue des Chevaliers).



BONNE ROUTE EN TOUTE SÉCURITÉ !!!!!!!

Sources et liens : www.securiteroutiere.gouv.fr
www.preventionroutiere.asso.fr

www.sr-alsace.fr
www.env-it.de/luftdaten

Avec le soutien de :



Conception et Rédaction : Service Déplacements – Direction du cadre de vie – Pôle aménagement et territoire durable - Ville de Haguenau